



Sa mutation est suspendue, l'affaire sera jugée dans deux à trois ans Philippe Serre, réintégré par le tribunal administratif

Je suis très satisfait de cette décision. J'avais confiance dans la justice de mon pays », indique Philippe Serre. Le fonctionnaire, travaillant à la mairie de Laval depuis 31 ans, s'est vu attribué début juillet : la direction de la prospective et l'observation du territoire. Cette mutation d'office dans l'intérêt du service était présentée comme une promotion. Pour le directeur des prestations administratives à la population, il s'agissait plutôt d'un placard.

Philippe Serre a d'ailleurs expliqué le tribunal administratif de Nantes, dès la mi-juillet. Le 1^{er} août, l'instance judiciaire a examiné le dossier. Il a décidé de suspendre cette mutation. La mairie a dix jours pour réintégrer Philippe Serre dans ses précédentes fonctions, où il dirige 70 personnes. « A la prospective et à l'observation du territoire, il n'avait aucun moyen, aucun

Les serrures changées ?

matériel et aucun budget », explique Force Ouvrière, le syndicat où militait Philippe Serre. Le fond de l'affaire ne sera jugé que dans deux à trois ans.

Maître Denis Hubert défendait les intérêts de la ville de Laval.

« Malgré cette énième faute synonyme de l'épuisement d'un système, je me félicite malgré tout car derrière cette décision, il y a des hommes et des femmes de la mairie qui peuvent y entrevoir un espoir quant au respect qui leur est dû », explique Samia Soultani-Vigneron, dans un communiqué de l'UMP.

Du côté du maire, Jean-Christophe Boyer explique : « Il y a quelques mois, nous

avons engagé une modification de l'organisation de nos services municipaux. Nous avions notamment besoin d'un professionnel chevronné pour le poste de directeur de la prospective et de l'observation du territoire, le tribunal administratif de Nantes nous dit que cela ne peut pas être M. Serre, j'en prends acte. Cette réorganisation sera maintenue. M. Serre retrouvera son poste précédent dans les prochains jours. Le poste de directeur à la prospective et

de l'observation du territoire sera pourvu à la rentrée ». Philippe Serre a repris ses prérogatives dès le lendemain de la décision du tribunal. Mais, là encore, il a auralt eu à faire face à une mauvaise surprise. Après sa pause du midi, il a voulu revenir dans son bureau. Mais, les serrures en auraient été changées. L'affaire de Philippe Serre n'est donc encore réglée.

Quentin Lanvierge